

# FRENCH IMMERSION FOR TEACHERS (FIT)

## *Bourse aux enseignants de la langue minoritaire officielle 2012*

### Objectif

Cette bourse est offerte aux enseignants inscrits au programme French Immersion for Teachers (FIT) offert par l'Université de Saint-Boniface (USB). Ce programme est financé conjointement par le Programme des langues officielles dans l'enseignement du gouvernement du Canada et par Éducation Manitoba.

### Critères d'admissibilité

Le demandeur doit :

1. enseigner en français dans une école d'immersion ou enseigner le Français de base, ou être nommé par une division scolaire pour éventuellement enseigner le français (un suppléant peut aussi être nommé par une division scolaire) ou être coordonnateur, conseiller, bibliothécaire ou membre du personnel chargé de l'administration d'un programme d'immersion ou des cours de Français de base;
2. posséder un brevet d'enseignement valide du Manitoba ou être finissant d'une faculté d'éducation à la fin de l'année scolaire courante; et
3. être inscrit à temps plein à FIT offert par l'USB du 9 au 27 juillet 2012.

Le demandeur doit aussi :

1. être citoyen canadien ou résident permanent;
2. être « résident manitobain », c'est-à-dire, avoir résidé au Manitoba durant une période d'au moins 12 mois consécutifs se terminant le jour qui précède la période d'études et y avoir résidé pour toute autre fin que de suivre un programme d'études.

### Montant de la bourse

Les bourses d'une valeur de 800 \$ accordées aux enseignants inscrits à FIT en juillet 2012 seront versées directement à l'USB en leur nom. Les bourses seront autorisées en fonction du financement réservé pour chacune des divisions scolaires. Si la somme des demandes excède celle du financement réservé, la division scolaire devra alors prioriser les demandes. Un léger financement est réservé pour les enseignants qui ne détiennent pas de poste permanent et les demandes pour cette catégorie seront étudiées et autorisées selon le principe du premier venu, premier servi.

Certaines bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien qui ont été versées à un individu ne sont pas imposables et ne sont pas à déclarer sur sa déclaration d'impôts. L'individu doit communiquer directement avec l'Agence du revenu du Canada pour de plus amples renseignements.

### Conditions

La date d'échéance de soumission de demande est **le 30 avril 2012**. Toutes les demandes reçues après la date limite seront placées sur une liste d'attente selon l'ordre de la réception de celles-ci. Elles seront considérées seulement lorsque toutes les autres demandes seront traitées, et si le budget 2012-2013 le permet.

La ministre d'Éducation Manitoba peut annuler, réduire ou exiger du bénéficiaire un remboursement, en tout ou en partie, de toute bourse si la demande contient une fausse déclaration ou une erreur ou s'il estime une telle mesure justifiée pour d'autres motifs.

### Marche à suivre

1. Remplissez toutes les sections du formulaire de demande.
2. Si vous détenez un poste permanent d'enseignement dans une école, faites certifier l'information par la direction d'école à la section 2E du formulaire.
3. Remettez une **photocopie** de chacun des documents suivants :
  - un document de citoyenneté, (p. ex. : passeport canadien valide, certificat de naissance ou carte de résident permanent);
  - votre carte d'assurance sociale ou un autre document attestant que vous êtes titulaire d'une telle carte;
  - votre brevet d'enseignement valide du Manitoba (ou une photocopie de votre diplôme si vous êtes finissant d'une faculté d'éducation de l'année scolaire courante).
4. Soumettez votre demande ainsi que les documents requis **au plus tard le 30 avril 2012** par la poste ou par télécopieur à :

#### PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

Division du Bureau de l'éducation française  
1181, avenue Portage, salle 509, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
Télécopieur: 204 945-1625

Tout changement au programme d'études doit être signalé **immédiatement** à la Coordinatrice des programmes de langues officielles à la Division du Bureau de l'éducation française sans frais d'appel au Manitoba au 1 877 866-4242 ou par courriel à [languesofficielles@gov.mb.ca](mailto:languesofficielles@gov.mb.ca).

